

# L'ERGOTHERAPIE

## Ok, mais pour qui ?



## Ergothéra...Quoi ?!

L'objectif de l'ergothérapie est de permettre à chacun de **participer** de manière **autonome, sécurisée et efficace** à ses **activités de la vie quotidienne**.

C'est une profession réglementée par le code de Santé Publique. Sa pratique se fonde sur le lien entre la santé et l'activité humaine.



Toute personne confrontée à une **situation de handicap**. Et cela peut arriver à **tous les âges** de la vie !

Une **personne âgée** qui souhaite rester à son domicile malgré des difficultés physiques et/ou cognitives, un **enfant** en difficulté à l'école (*troubles du graphisme, difficultés attentionnelles, etc...*), lors de tâches telles que l'habillage (*trouble de la coordination, motricité fine, etc...*), ou encore un **adulte** présentant des capacités altérées, perturbant sa participation dans ses activités quotidiennes (*post-AVC, chirurgie orthopédique, maladie chronique, etc...*).

## Comment ?

Le travail de l'ergothérapeute consiste tout d'abord en une **analyse précise de votre situation actuelle**. Une fois la difficulté mise en évidence, le but, pour vous et votre ergothérapeute va être de **rééduquer, contourner ou compenser** la fonction altérée.



## Mais... Concrètement ?

Concrètement, l'ergothérapeute peut intervenir de différentes façons :

- En proposant des aménagements de votre domicile ;
- En recherchant et en vous faisant tester du matériel (aide technique) destiné à vous aider au quotidien ;
- En réentraînant certaines fonctions ;
- En accompagnant un enfant dans le passage à l'outil informatique lorsque le graphisme est compliqué, etc...

Dans de nombreux cas, l'ergothérapeute peut vous venir en aide ! N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.

## Il paraît que ce n'est pas remboursé !

Il existe des possibilités de demande d'aides financières.

Votre ergothérapeute pourra vous les indiquer.

